

3. L'ASSURANCE DU PARDON DE NOS PÉCHÉS

Selon la prophétie de Daniel, pourquoi fallait-il que Jésus meure ?

«Et après les soixante-deux semaines, le Christ sera retranché, et non pour lui.»

- Daniel 9.26, Traduction Ostervald

Lors de sa mort sur la croix, Jésus fut «retranché, et non pour lui». Jésus est le seul qui ait mené une vie parfaite, ici-bas. Il mourut, «non pour lui», non point pour payer la pénalité de ses propres fautes, mais pour payer le prix de nos péchés et de ceux du monde entier.

Comment pouvons-nous être assurés que Dieu a pardonné tous nos péchés et qu'il nous a acceptés ?

«TOUS ONT PÉCHÉ et sont privés de la gloire de Dieu ; et ils sont gratuitement JUSTIFIÉS PAR SA GRÂCE, par le moyen de la rédemption qui est dans le Christ-Jésus. C'est lui que Dieu a destiné comme moyen d'expiation pour CEUX QUI AURAIENT LA FOI EN SON SANG.» - Romains 3.23-25

Lorsque nous sommes justifiés :

a. Dieu nous déclare pardonnés, c'est-à-dire qu'il nous décharge de la culpabilité de nos péchés passés.

b. Dieu nous déclare justes, car «la justice de Dieu» vient «par la foi en Jésus-Christ».

En nous justifiant par le moyen de la foi en Jésus-Christ, Dieu nous donne une complète assurance. «Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et chargés, dit Jésus, et je vous donnerai du repos» (Matthieu 11.28). Sommes-nous fatigués de